



Awards Committee Terms of Reference

Mandate

The purpose of the Awards Committee is to identify criteria for Cheer Canada awards. The Committee will solicit and evaluate nominations for awards and determine award winners.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the Committee will be responsible for overseeing all awards matters and will specifically:

- Identify criteria for Cheer Canada awards;
- Determine awards for athletes, officials, coaches, builders and lifetime achievement;
- Receive and review nominations for Cheer Canada's awards and recommend recipients;
- Based on published criteria, submit nominations for Cheer Canada athletes, officials, builders, and other individuals to other organizations (such as the Canadian Olympic Hall of Fame) for their awards;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee by the Board of Directors from time to time.

Authority

The Committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The composition of the Committee will be:

-
- Individuals appointed by the Board (up to five)
- Athlete Council Representative (as designated by the Athletes Council)
- Past President (as appointed by the Board)

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, reflect the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of this committee r.

The Committee may invite other individuals and/or members of the Cheer Canada Board of Directors to participate in Committee meetings as necessary. These individuals are not permitted to vote.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on

Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Awards Procedures

Each Cheer Canada award will have its own criteria and eligibility as determined by the Committee and approved by the Board.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate including but not limited to the extent approved in the Cheer Canada budget. The Board may assign staff persons to assist the Committee with its work from time to time.

Reporting

The Committee and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President. The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on September 22, 2021. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Comité des récompenses Termes de référence

Mandat

Le but du comité des récompenses est d'identifier les critères pour les récompenses de Cheer Canada. Le comité sollicitera et évaluera les candidatures aux récompenses et déterminera les lauréats.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité sera chargé de superviser toutes les questions relatives aux récompenses et :

- Identifier les critères pour les récompenses de Cheer Canada;
- Déterminer les récompenses pour les athlètes, les officiels, les entraîneurs, les bâtisseurs et pour "l'ensemble d'une carrière";
- Recevoir et examiner les candidatures pour les récompenses de Cheer Canada et recommander des récipiendaires;
- Sur la base des critères publiés, soumettre les candidatures d'athlètes, d'officiels, de bâtisseurs et d'autres personnes de Cheer Canada à d'autres organisations (comme le Temple de la renommée olympique du Canada) pour leurs récompenses;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent occasionnellement être déléguées au comité par le conseil d'administration.

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration, qui pourra soit approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera composé de :

- Membres désignés par le conseil d'administration (jusqu'à 5)
- Représentant des athlètes (désigné par le comité des athlètes)
- Ancien président (désigné par le conseil d'administration)

Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le comité. Dans la mesure du possible, ils devront également représenter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada relativement à la langue, au sexe, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique de ces derniers. Le conseil d'administration désignera le chef du comité.

Le comité peut inviter d'autres individus à participer aux réunions si nécessaire. Par contre, ces individus n'ont pas le droit de vote.

Nomination

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Procédures d'attribution des récompenses

Chaque récompense de Cheer Canada aura ses propres critères d'admissibilité tels que déterminés par le comité.

Réunions

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat tel que prévu au budget de Cheer Canada, sans toutefois y être limité. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, à l'occasion, afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil d'administration au comité et à son chef. Le chef du comité devra fournir un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de chaque réunion, lequel sera mis à la disposition des membres du comité et au conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 22 septembre 2021. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.